Fiche d’information pour la DDPP : fabrication de pâtes pressées

*Fiche d’information à transmettre à la DDPP au regard de l’instruction technique du 3 avril 2020*

*(adaptation temporaire des* ***ateliers en agrément sanitaire*** *durant la période d’urgence sanitaire)*

COORDONNEES DE L’ETABLISSEMENT

|  |  |
| --- | --- |
| Nom de l’établissement : | Interlocuteur de la DD(CS) PP/DAAF : |
| Adresse : | Coordonnées de la DD(CS)PP/DAAF : |
| Numéro d’agrément : |

DESCRIPTION SUCCINCTE DE LA MODIFICATION : FABRICATION DE PATES PRESSEES

La fabrication de pâtes pressées a pour objectif de produire des fromages de garde pouvant être affinés plusieurs mois, afin de pouvoir reporter le lait en vendant ces fromages après la crise.

Espèce(s) : ☐ Vache ☐ Chèvre ☐ Brebis ☐ Autre :……………….

Lait cru : ☐ Oui ☐ Non Format et poids : …………………………………

Les locaux et les équipements

La fabrication de pâtes pressées se fait dans l’atelier de transformation à la ferme, avec les équipements à disposition adaptés :

- Cuves de caillage (seau, cuves en cuivre, tank, autre)

- Chauffage du lait (réchaud à gaz ou électrique, thermoplongeur, autre)

- Tranche-caillés ou assimilés (règle inox, jauge de tank à lait, grand couteau ou autre)

Maitrise de la chaine de production

Cf. fiche du GBPH personnalisée et diagramme de fabrication disponible sur la ferme

Le plan de d’autocontrôles du lait et des produits laitiers est adapté avec cette nouvelle fabrication.

Conditions d’affinage de ces pâtes pressées : ☐ Sur place ☐ Affineur ☐ Autre :……………………...

Traçabilité

Une traçabilité est mise en place sur les lots de pâtes pressées produites, de la transformation jusqu’à la vente du produit après la crise, sous forme de :

☐ Etiquette ☐ Marquage du fromage ☐ Autre :………………………………………………………

Gestion du petit lait (a décrire si changement)

☐ Idem ☐ Fromage de lactosérum ☐ Décrire si changement : …………………………………

Gestion du personnel (adaptation de l’organisation et mesures d’hygiène covid-19)

☐ Personnel habituel ☐ Nouveau personnel : …………………………………………………………

Maintien des Bonnes Pratiques d’Hygiène et mesures supplémentaires exceptionnelles (décrire) :

☐ Masque ☐ Gants ☐ Gel hydroalcoolique ☐ Autre :…………………………………

.